



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 2 décembre 2024 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 21 novembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants Titulaires présents ce jour : 37 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 4 - Procurations : 2 – Absents : 4

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h45

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

41 PRESENTS (dont 4 suppléants avec voix délibérative) :

BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT - BOULT : M. GUIGUEN, Mme TOUSSAINT-JULLIEN – BUSSIERES : M. BRENOT - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. LOICHEMOL - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY : MME MOINE – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. MILLERAND – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER – NEUVILLE-LES-CROMARY : M. VARIN - OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. FAIVRE - PERROUSE : M. HENRIOT – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE – RIOZ : M.DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME. STIVALA, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS-LES-BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : M. DESCHASEAUX - VILLERS-BOUTON : MME DEMANY – VORAY SUR L'OGNON : M. BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. PANIER - RIOZ : M. GUIBOURG à MME THIEBAUT

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BUTHIERS : M. MAGNIN – LA MALACHERE : M. GIRARD – QUENOCHÉ : M. GALLAND

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

M. GERMAIN Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N24120234Dbis

A la suite d'une erreur matérielle de saisie, cette délibération annule et remplace la délibération transmise au contrôle de légalité le 05/12/2023 ayant le même objet

Objet : Délibération suite à l'enquête publique portant modification simplifiée du PLUI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays Riolais approuvé le 26 juin 2023 ;

Vu l'arrêté de la présidente n°20240109B portant prescription de la modification simplifiée n° 1 du PLUi de la communauté de communes du Pays Riolais ;

Vu la délibération du 24 juin 2024 précisant les modalités de la mise à disposition au public,

Considérant la nécessité de procéder à la modification du PLUi pour le motif suivant: à l'arrêt du PLUi, les services de l'Etat ont demandé à la collectivité de reclasser en zone N les parcelles ne faisant pas l'objet d'un projet d'aménagement dans le secteur à l'Ouest de Rioz dénommé « Au Noirfond ».

Ces modifications ont nécessité une mise à disposition au public du 1er septembre au 30 septembre 2024 selon les modalités décidées par le conseil en juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider la modification simplifiée du PLUi selon les termes présentés.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 2 décembre 2024 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 21 novembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants Titulaires présents ce jour : 37 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 4 - Procurations : 2 – Absents : 4

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h45

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

41 PRESENTS (dont 4 suppléants avec voix délibérative) :

BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT - BOULT : M. GUIGUEN, Mme TOUSSAINT-JULLIEN – BUSSIERES : M. BRENOT - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. LOICHEMOL - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY : MME MOINE – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. MILLERAND – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER – NEUVELLE-LES-CROMARY : M. VARIN - OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. FAIVRE - PERROUSE : M. HENRIOT – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE – RIOZ : M.DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME. STIVALA, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS-LES-BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : M. DESCHASEAUX - VILLERS-BOUTON : MME DEMANY – VORAY SUR L'OGNON : M. BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. PANIER - RIOZ : M. GUIBOURG à MME THIEBAUT

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BUTHIERS : M. MAGNIN – LA MALACHERE : M. GIRARD – QUENOCHÉ : M. GALLAND

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

M. GERMAIN Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N24120233Dbis

A la suite d'une erreur matérielle de saisie, cette délibération annule et remplace la délibération transmise au contrôle de légalité le 05/12/2023 ayant le même objet

Objet : Délibération suite à l'enquête publique portant modification de droit commun du PLUi

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays Riolais approuvé le 26 juin 2023 ;

Vu l'arrêté de la présidente n°20240109B portant prescription de la modification de droit commun du PLUi de la communauté de communes du Pays Riolais ;

Vu la délibération du 24 juin 2024 précisant les modalités de l'enquête publique,

Considérant la procédure de modification de droit commun engagé afin de modifier le zonage, l'orientation d'aménagement et de programmation, et son phasage,

Considérant que durant cette enquête, aucune remarque n'a été portée à Mme la commissaire enquêtrice dans les registres mis à disposition,

Considérant l'avis favorable émis au rapport par la commissaire enquêtrice,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider la modification de droit commun du PLUi selon les termes présentés.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

